

# SINGULIER ET PLURIEL DANS LE NOM EN SONINKE

Nazam Halaoui

Département de linguistique et de traduction, Université de Montréal, Canada  
Nazam.halaoui@umontreal.ca

L'article est une étude du singulier et du pluriel dans les noms attestés en soninké de Mauritanie, langue mandé également parlée au Sénégal et au Mali. L'objet de l'étude est d'analyser les noms aux niveaux morphologique, synchronique et diachronique, et d'identifier les morphèmes associés, particulièrement ceux qui sont utilisés pour le singulier et pour le pluriel. Les noms du soninké ne font pas usage de plusieurs morphèmes du singulier et du pluriel, comme les langues ouest-atlantiques, mais de deux morphèmes, **-ø** et **-nù**, comme les langues mande nord. L'étude discute les travaux antérieurs.

This paper is a study of singular and plural in nouns as used in Soninke of Mauritania, a Mande language also spoken in Senegal and Mali. The aim of the study is to analyse the nouns both at the morphological, synchronic and diachronic levels and to identify the morphemes associated, particularly those used for the singular and for the plural. Soninke nouns do not use several morphemes of singular and plural, as West Atlantic languages, but only two morphemes, **-ø** and **-nù**, as Northern Mande languages. The study discusses other studies previously published.

## 0. INTRODUCTION

En soninké de Mauritanie, langue mande-nord principalement parlée dans le sud-est de ce pays, mais aussi dans le nord-est du Sénégal et dans l'ouest du Mali, la comparaison du nom exprimant un singulier au même nom exprimant un pluriel révèle les faits suivants<sup>1</sup>. Dans certains cas, elle permet la mise à jour de segments<sup>2</sup> dotés d'une existence propre, car constituant des noms singuliers ou des bases lexicales de noms pluriels connus, ou des morphèmes<sup>3</sup> nominaux. Dans d'autres, elle aboutit à l'apparition de segments qui, dans l'état actuel de la langue, ne montrent aucune existence de ce type. Cette absence de corrélation entre les différentes combinaisons de bases lexicales et de morphèmes nominaux constitue un obstacle dans la précision des formants<sup>4</sup> du nom. Outre la quête de la connaissance, telle est la raison qui a motivé la rédaction de la présente étude consacrée à l'expression du nombre (singulier et pluriel) en soninké.

Schématiquement, l'environnement sociolinguistique du soninké est constitué, à l'ouest, du groupe des langues ouest-atlantiques, et surtout du pulaar et du wolof, au

---

<sup>1</sup> Les travaux qui ont mené à la rédaction de la présente étude ont eu lieu à l'Institut des langues nationales de Nouakchott (ILN) lors de séminaires de formation et de recherche coordonnés par l'auteur. Ce dernier tient à remercier vivement Souleymane Kane et Harouna Tireira, directeur et directeur-adjoint de l'ILN, et, pour leur collaboration, Mamadou Samassa, Lassana Diallo, Abdoulaye Diagana, Mamayari Diagana, Unmu Diagana, Sadifou Diarra, Sourakhé Diarra, Ibrahima Fade, Mamadou Galledou et Sadio Soumaré, membres de l'Atelier soninké de l'ILN. Le parler soninké qui est concerné ici est le parler de Kaédi qui, en 1979, avait été retenu par l'Institut des langues nationales de Nouakchott pour l'enseignement de la langue. Enfin, la première version de cette étude a été rédigée alors que Ousmane Moussa Diagana était encore parmi nous. Depuis, celui qui a toujours considéré l'auteur comme son «grand-frère» nous a quitté, laissant un vide à la fois affectif et culturel. Les résultats de cette étude lui sont dédiés.

<sup>2</sup> Le segment est la forme obtenue dans le découpage linguistique d'un énoncé. Il peut s'agir d'un phonème, d'une syllabe, d'un nom, d'un verbe, d'un syntagme nominal, etc. (Dubois et alii., 1994).

<sup>3</sup> Le morphème est l'unité significative minimale de nature grammaticale, qui est opposée au lexème, lequel est de nature lexicale (Martinet, 1970, Houis, 1977 et 1983, Hagège, 1982). Le morphème a un sens dépendant, c'est-à-dire une valeur, le lexème a un sens autonome.

<sup>4</sup> Le formant est le segment qui participe à l'organisation d'une formation. Il peut s'agir d'un lexème et d'un dérivatif pour la base lexicale dérivée, d'une base lexicale et d'un morphème nominal pour le nom, de noms pour le syntagme nominal, etc.

sud et à l'est, de celui des langues mande, et principalement du bambara, enfin, au nord, de l'arabe, et surtout du parler dialectal qu'est le hassaniya. Si on écarte l'arabe et le hassaniya qui n'appartiennent pas, comme les autres langues mentionnées, à la famille Niger-congo, mais à la famille afro-asiatique, et qui sont très éloignés du soninké, on doit reconnaître que celui-ci se situe entre deux groupes linguistiques, essentiellement distingués par leur système nominal. En effet, les noms des langues ouest-atlantiques s'organisent en classes et montrent l'usage d'un morphème nominal par classe, alors que ceux des langues mande constituent un ensemble et montrent tous l'usage des mêmes morphèmes nominaux.

De l'état actuel des travaux, il ressort que le soninké fait usage de plusieurs morphèmes nominaux, tant dans l'expression du singulier que dans celle du pluriel, ce qui l'éloigne des réalités qui sont observables au sein des langues mande-nord, mais le rapproche de celles qui le sont au sein des langues ouest-atlantiques. Compte tenu des faits attestés et des interprétations proposées, une autre vision des choses semble possible et souhaitable. En effet, l'hypothèse retenue ici est que cette langue fait usage, dans l'expression du pluriel, d'un seul morphème, **-nù** ou **-nì** selon le parler<sup>5</sup>, et, dans celle du singulier, d'un morphème à signifiant latent, **-∅**, les autres signifiants identifiés n'étant, dans l'expression du singulier, que des voyelles finales de bases lexicales, et, dans celle du pluriel, que des résultantes phonétiques de la combinaison de ces voyelles et du morphème **-nù**.

Le cadre théorique dans lequel prend place la présente étude est celui de Houis (1977, 1981, 1983, etc.), qui a permis la réalisations de plusieurs descriptions de langues africaines (mande et autres). Ce cadre est issu de celui de Martinet (1970) et il est en partie partagé par Hagège (1982). Le même cadre est revu et enrichi sur certains points par les propres travaux de l'auteur (Halaoui, 1990, 1992, 2000, 2003). Au sein de ce cadre, le nom est caractérisé comme suit. Sur le plan syntaxique, il assume les fonctions primaires de sujet, d'objet et de circonstant dans l'énoncé verbal, et celle de prédicat, en association avec un morphème de type prédictatif, dans l'énoncé nominal, et les fonctions secondaires de complété/complétant, ou de spécifié/spécifiant dans le syntagme nominal déterminatif. Sur le plan morphologique, le nom comporte un formant lexical, ou base lexicale, (simple ou lexématique, composée, dérivée ou mixte), à sens autonome et à signifiant manifeste, et de deux formants grammaticaux, ou morphèmes nominaux, (singulier ou pluriel et défini ou indéfini), à sens dépendant, ou valeur, et à signifiant manifeste ou latent.

Dans cette perspective, on présentera d'abord la situation actuelle, à travers les faits, dans l'opposition singulier/pluriel au sein du nom soninké en réalisation et du point de vue des signifiants observés, mais aussi à travers les interprétations actuelles de ces faits formulées par quelques chercheurs. On traitera ensuite des inconvénients que posent ces interprétations, pour ce qui concerne aussi bien les morphèmes du pluriel retenus que ceux du singulier. En raison de ces inconvénients, on ne retiendra pas ces interprétations, et on entreprendra alors la vérification de notre hypothèse. Pour ce faire, le morphème **-nù** du pluriel sera présenté dans sa distribution dans la langue et dans les modalités de sa suffixation, un ordre d'apparition sera ensuite induit de l'observation des trois autres signifiants [**nù**], [**u**] et [**o**] du pluriel, les modalités du passage du morphème **-nù** à l'un ou l'autre des signifiants du pluriel seront décrites,

<sup>5</sup> Signalons que, dans certains parlars de l'est de l'aire soninké de Mauritanie, comme celui du Gidimaxa, est attesté un segment **-nì** du pluriel, dans les conditions dans lesquelles l'est le segment **-nù** dans d'autres parlars de l'ouest de cette aire, comme celui de Kaédi.

enfin, un morphème **-ø** du singulier sera posé en déduction de la connaissance ainsi acquise<sup>6</sup>.

### 1. LA SITUATION ACTUELLE

Le tableau 1 présente les quatre formes du nom en soninké, à savoir l'indéfini singulier et pluriel et le défini singulier et pluriel. Il montre, entre autres, que l'opposition singulier/pluriel demeure identique à elle-même sur le plan de la forme, qu'on se situe dans l'expression de l'indéfini ou dans celle du défini. On remarque en effet que, sur le plan graphique, l'expression du défini montre seulement la suffixation d'un morphème propre, noté **-n'**, au nom indéfini. De ce fait, et afin de simplifier la présentation mais aussi l'argumentation, on limitera la comparaison des noms singulier et pluriel à leurs formes à l'indéfini.

Tableau 1. Les quatre formes du nom en soninke

SPECIFICATION / NOMBRE	SINGULIER	PLURIEL
INDEFINI	<b>suwà</b> une bûche <b>yàxàre</b> une femme <b>yug</b> un homme <b>solì</b> un pic <b>muqqù</b> une babouche	<b>suwò</b> des bûches <b>yàxàru</b> des femmes <b>yugù</b> des hommes <b>solinù</b> des pics <b>muqqùnù</b> des babouches
DEFINI	<b>suwàn'</b> la bûche <b>yàxàren'</b> la femme <b>yugòn'</b> l'homme <b>solìn'</b> le pic <b>muqqùn'</b> la babouche	<b>suwòn'</b> les bûches <b>yàxàrun'</b> les femmes <b>yugùn'</b> les hommes <b>solinùn'</b> les pics <b>muqqùnun'</b> les babouches

#### 1.1 L'OPPOSITION SINGULIER / PLURIEL

Les tableaux 2 et 3 font ressortir les faits suivants. Le soninké faisant usage de cinq voyelles, /a/, /e/, /o/, /i/ et /u/, ces cinq voyelles apparaissant chacune en finale du nom singulier indéfini, l'opposition singulier/pluriel dans le nom indéfini se situant en finale du nom, la première colonne des deux tableaux constitue un échantillon de noms selon la voyelle finale du nom singulier indéfini. Cette colonne présente deux formes. La première est le nom singulier indéfini et la seconde est ce qu'on conviendra d'appeler la *forme intégrée*. Celle-ci est la forme que prend le nom quand il apparaît en tant que formant lexical antéposé au sein d'une formation déterminative du type de la base lexicale composée complétive (cf., pour l'existence de ces formes, Grégoire, 1987:5-17, Diagona, 1990:148-150 et Halaoui, 2003:98-100). Ces mêmes formes correspondent à la même glose et, éventuellement à une valence verbo-nominale (VN), lesquelles apparaissent dans la deuxième colonne. Les trois autres colonnes des tableaux présentent les noms au pluriel indéfini correspondants à ceux de la première colonne.

Tableau 2. Noms singuliers en **-a**, **-e** et **-o**, formes intégrées et noms pluriels

<sup>6</sup> Le soninké faisant usage de deux tons, précisons, avant d'entrer dans la présentation des exemples, que par mesure d'économie, seul le ton bas sera noté, par précaution scientifique, eu égard à l'état actuel des connaissances, seul le ton initial du verbe le sera, enfin, par convention, la suffixation, au nom singulier ou pluriel, du symbole n' (lettre n suivie d'une apostrophe) représentera la valeur du défini.

1. Nom singulier et forme intégrée	2. Glose et valence verbo-nominale	3. Pluriel en -o	4. Pluriel en -u	5. Pluriel en -nù
1. <b>kòòta/kòòtà-</b> 2. <b>xoorà/xoora-</b> 3. <b>kòra / kòrà-</b> 4. <b>gujà / guja-</b> 5. <b>gùma / gùmà-</b> 6. <b>suwà / suwa-</b> 7. <b>gudà /</b> 8. <b>jagà / jàgà-</b> <sup>7</sup> 9. <b>bidà / bida-</b> 10. <b>tìga / tìgà-</b> 11. <b>tùuka / tùnkà-</b>	jour sous-bois mirador tapis bâton VN bûche motte déterreur VN tabou arachide roi	<b>kòòto</b> <b>xoorò</b> <b>kòro</b> <b>gujò</b> <b>gùmo</b> <b>suwò</b> <b>gudò</b> <b>jagò</b>		<b>bidànù</b> <b>tìganù</b> <b>tùnkànù</b>
12. <b>tòge / tògò-</b> 13. <b>tònte / tònti-</b> 14. <b>godè / godo-</b> 15. <b>jàxe / jàxà-</b> 16. <b>kòme /kòmò-</b> 17. <b>xoxonè/xoxona-</b> 18. <b>senè / sene-</b> 19. <b>siinè / siina-</b> 20. <b>dòròke/dòròkò-</b> 21. <b>boorè / boori-</b> 22. <b>gààre / gààrà-</b> 23. <b>waxe / waxe-</b> 24. <b>taagumanse/-sa-</b> 25. <b>rege / regi-</b> 26. <b>gidè / gidi-</b> 27. <b>budè / budu-</b> 28. <b>xubè / xubu-</b> 29. <b>mùkke/mùkkù-</b> 30. <b>gìne / gìnà-</b> 31. <b>gorobè/gorobi-</b> 32. <b>yàxàre/yàxàri-</b> 33. <b>sirimè / sirin-</b> 34. <b>bedegè/bedegi-</b> 35. <b>fàre / fàri-</b> 36. <b>kotollè/kotolli-</b>	cuisse pieu VN pièce mouton esclave frère bœuf castré VN antilope boubou pigeon mensonge rive marque danse pierre nénuphar bâtiment étranger marmite arc femme moustique arbrisseau âne coton	<b>tògo</b> <b>tònto</b> <b>godò</b> <b>jàxo</b> <b>kòmo</b> <b>xoxonò</b> <b>senò</b> <b>siinò</b> <b>dòròko</b> <b>boorò</b> <b>gààro</b> <b>waxo</b> <b>taagumanso</b> <b>rego</b>	<b>tòntu</b>      <b>boorù</b> <b>gààru</b> <b>waxu</b> <b>taagumansu</b> <b>regu</b> <b>gidù</b> <b>budù</b> <b>xubù</b> <b>mùkku</b> <b>gìnu</b> <b>gorobù</b> <b>yàxaru</b> <b>sirimù</b> <b>bedegù</b> <b>fàru</b> <b>kotollù</b>	
37. <b>fùto / fùtù-</b> 38. <b>mùno / mùnò-</b> 39. <b>sùgo / sùgù-</b> 40. <b>yugò / yugu-</b> 41. <b>maarò/ maaru-</b> 42. <b>xaaxò / xaaxu-</b> 43. <b>torò / tòrù-</b>	couscous génie chèvre homme riz hivernage oreille		<b>fùtu</b> <b>mùnu</b> <b>sùgu</b> <b>yugù</b> <b>maarù</b> <b>xaaxù</b> <b>torù</b>	<b>torònù</b>

<sup>7</sup> Oiseaux et animaux qui déterrent les semis dans les champs.

44. <b>teerò / teerù-</b>	louche		<b>teerù</b>	<b>teerònù</b>
45. <b>bòdo / bòdò-</b>	herbe			<b>bòdonù</b>
46. <b>tòno / tònò-</b>	bénéfice			<b>tònònù</b>
47. <b>bòoto/bòòtò-</b>	sac			<b>bòòtonù</b>
48. <b>xòdo / xòdò-</b>	coquille			<b>xòdonù</b>
49. <b>jonbò / jonbo-</b>	fleurdepuis VN			<b>jonbònù</b>
50. <b>toxò / toxo-</b>	nom			<b>toxònù</b>
51. <b>xedò / xedo-</b>	faucille			<b>xedònù</b>
52. <b>dàago/dààgò-</b>	natte			<b>dààgonù</b>

Les noms qui ont un singulier à finale **-a**, montrent un pluriel à finales **-o** pour certains et **-nù** pour les autres. Ceux qui ont un singulier à finale **-e**, montrent un pluriel à finales **-o** pour certains, **-u** pour d'autres et **-o** ou **-u** pour certains autres. Ceux qui ont un singulier à finale **-o**, montrent un pluriel à finales **-u** pour certains, **-nù** pour d'autres et **-u** ou **-nù** pour certains autres. Enfin, les noms qui ont un singulier à finales **-i** ou **-u**, montrent un pluriel à finale **-nù**.

Les noms au singulier qui ont un pluriel en **-o** ou en **-u**, s'opposent à ce pluriel par leur seule voyelle finale. Ils sont par ailleurs identiques sur les deux plans segmental et tonal. Les noms pluriels en **-nù** font chacun ressortir l'association d'un segment identique au nom singulier indéfini et du segment **-nù**.

Tableau 3. Noms singuliers en **-u** et en **-i**, formes intégrées et noms pluriels<sup>8</sup>

1. Nom singulier et forme intégrée	2. Glose et valence verbo-nominale	3. Pluriel en <b>-o</b>	4. Pluriel en <b>-u</b>	5. Pluriel en <b>-nù</b>
53. <b>goobù/goobu-</b>	pagne gris VN			<b>goobùnù</b>
54. <b>juujù / juju-</b>	insecte			<b>juujùnù</b>
55. <b>yàxu / yàxù-</b>	mariage			<b>yàxunù</b>
56. <b>mugqù/mugqu-</b>	babouche			<b>mugqùnù</b>
57. <b>silifi / silifi-</b>	poisson ouvert VN			<b>silifinù</b>
58. <b>siitì / siiti-</b>	pagne			<b>siitìnù</b>
59. <b>solì / sooli-</b>	pic			<b>solinù</b>

Les faits étant présentés, deux précisions s'imposent. D'une part, et pour les raisons suivantes, on n'a pas cru devoir retenir le singulier à finale en **-nu** mentionné par Diagana (1984:81). D'abord, l'auteur ne donne que les deux seuls noms qu'il a relevés, **hoonù**, 'vagin' et **yaaxònù**, 'conjonctivite', ce qui ne peut constituer une base pour l'institution d'une catégorie. Ensuite, il fonde le singulier qu'il attribue à ces noms non pas sur la morphologie du soninké, mais sur la dénomination française des référents des noms, ce qui ne saurait être acceptable en description linguistique. En effet, rien n'indique, bien au contraire, que dans la langue les référents en question sont vus comme des unités singulières. **hoonù** est en fait le pluriel de **ho**, 'chose, pénis' et **yaaxònù** est le pluriel de **yaaxò**, 'yeux', lequel est le pluriel de **yaaxè**, 'œil'. Enfin, il affirme clairement que la suffixation de la marque **-nu** du pluriel à ces supposés noms singuliers en **-nu** rencontre dans la pratique des usagers beaucoup de réticence. A notre humble avis, il n'y a ici aucun singulier en **-nu**, les noms donnés en exemples sont des pluriels. Par rapport au pénis, le vagin montre une réalité multiple

<sup>8</sup> Les noms soninké à finale en **-u** ou en **-i** ne sont pas nombreux dans le tableau 3 car ils apparaissent surtout dans les tableaux 4 et 5.

car laissant apparaître les lèvres en partie et les poils, et, en tant qu'organe génital, sa dénomination dans la langue peut être le pluriel de la dénomination du pénis. De même, par rapport à des yeux normaux, les yeux atteints de conjonctivite montrent eux aussi une réalité multiple car couverts en partie par les coulées de pus, d'où les pluriels utilisés.

D'autre part, les tons qui sont retenus ici ne sont pas ceux qui l'ont été par Diagana (1984) ou Diagana (1990) ou encore Rialland (1990 et 1991) ou enfin Creissels (1991 et 1992). A notre connaissance, ces deux derniers auteurs ont bénéficié de l'information apportée par Diagana (1990). D'autre part, celui-ci et Creissels ont largement pris appui sur les travaux de Diagana (1984). Enfin, il n'y a pas d'accord total entre ces différents auteurs. On reconnaît, au niveau même de la perception des faits, une différence notoire et problématique. Tout en affirmant notre respect pour les travaux en question, cette différence ne sera cependant pas discutée ici, la présente étude prenant appui sur une enquête effectuée avec un grand nombre d'informateurs et n'entrant dans des considérations d'ordre tonal que quand celles-ci s'imposent.

## 1.2. LES INTERPRETATIONS ACTUELLES

Quelques linguistes se sont penchés sur le soninké et, plus particulièrement, sur les signifiants qui, dans cette langue, servent à exprimer les valeurs du pluriel et du singulier. Pour Diagana (1980 et surtout 1984:85-102), les signifiants [nù], [u] et [o] qui apparaissent en finale du nom pluriel sont des morphèmes. L'auteur affirme même que le soninké est une langue à classes comme les langues ouest-atlantiques ou bantou. Sur la base des données fournies par cet auteur, cette interprétation semble aussi avoir été acceptée par Houis (1981:25-34). D'autre part, Grégoire (1987:36-41) et Diagana (1990:146-162) ont retenu les signifiants [nù] et [u] comme morphèmes du pluriel, mais ont refusé ce statut au signifiant [o].

De plus, comparant les formes du singulier et du pluriel d'un ensemble de noms, Diagana (1984:76-81) aboutit à la conclusion selon laquelle, en soninké, le nom singulier est formé d'une marque du singulier, qui est sa voyelle finale, et d'un radical de structure CVC, les noms singuliers observés par l'auteur étant disyllabiques. Refusant cette interprétation, Diagana (1990:156-160) quant à lui, ne retient que deux morphèmes du singulier, -ø et -e.

Enfin, la question de l'identification du segment lexical auquel s'associe le morphème du pluriel a intéressé deux des auteurs cités. Ceux-ci ont, cependant, adopté sur cette question deux points de vue différents. Grégoire (1987:38) estime que le morphème du pluriel s'adjoint à la *forme déterminée*, notre nom singulier indéfini. Diagana (1990:156-160) soutient que le même morphème et celui du singulier s'associent à la *forme de base* ou encore *base nominale*, notre forme intégrée.

## 2. LES INCONVENIENTS DES INTERPRETATIONS

Si les interprétations actuelles ont trait aux morphèmes du pluriel, à ceux du singulier et au segment lexical receveur des morphèmes nominaux dans la construction du nom et si, de ce fait, elles ont le mérite de s'efforcer de prendre en compte tous les faits observables, elles entretiennent aussi en elles des inconvénients de taille, qui interdisent leur adoption et se doivent de ce fait d'être signalés.

## 2.1. LES MORPHEMES DU PLURIEL

Les inconvénients relevés ont trait ici aux rapports phoniques qui sont observables entre les signifiants des morphèmes adoptés, aux règles de combinaison de ceux-ci à la base lexicale et aux difficultés de construction et de compréhension impliquées.

### 2.1.1. Des rapports phoniques ignorés

D'abord, de manière générale, la présente interprétation des faits ignore les rapports phoniques qui existent entre les éléments en présence dans le système, quel que soit par ailleurs l'apport de Grégoire (1987) en matière de morphophonologie, lequel ne concerne pas l'analyse ici en cours. Ces éléments montrent entre eux trop de liens, qui peuvent être pertinents et qui, de ce fait, peuvent constituer un obstacle à leur interprétation comme éléments distincts pour certains, ou comme éléments montrant des combinaisons distinctes pour d'autres. En fait, plus le nombre des morphèmes retenus est élevé, plus les rapports phoniques sont ignorés. Il semble y avoir ici une faiblesse de l'interprétation du point de vue de la synthèse des faits attestés.

En effet, cette interprétation ignore les rapports phoniques qui existent entre les finales **-o** et **-u**, qui sont des voyelles arrondies d'aperture successive en soninké, mais aussi entre la finale **-u** et le segment **-nù**, qui font usage de la même voyelle **u**, enfin, entre le morphème du défini, et le même segment **-nù**, qui ont en commun un trait de nasalité. En effet, et cela sera démontré ailleurs, il n'y a pas, dans le soninké actuel, un morphème du défini sous la forme d'une consonne **n** autonome, comme le pensent les auteurs ici en question, mais un morphème du défini suffixé et constitué de deux formants, un trait de nasalité et un ton haut, lequel morphème est noté **-n'** dans ces quelques pages pour d'évidentes raisons de commodité typographique. Ignorer ces rapports, c'est s'interdire toute possibilité de faire dériver ces éléments l'un de l'autre.

Dans le même ordre d'idées, l'interprétation ignore aussi les rapports phoniques qui existent entre la finale en usage dans le nom pluriel indéfini et la voyelle finale du nom singulier indéfini correspondant. Le pluriel en **-o** correspond au singulier en **-a** (ex. Tab 2 : 1-8) ou en **-e** (ex. Tab 2 : 12-25). Le pluriel en **-u** correspond au singulier en **-e** (ex. Tab 2 : 13, 21-36) ou en **-o** (ex. Tab 2 : 37-44). Enfin, le pluriel en **-nù** correspond au singulier en **-u** (ex. Tab 3 : 53-56) ou en **-i** (ex. Tab 3 : 57-59) et, dans de nombreux cas, au singulier en **-a** (ex. Tab 2 : 9-11) ou en **-o** (ex. Tab 2 : 43-52). Ignorer ces rapports, c'est se refuser toute possibilité de voir dans les éléments réalisés du pluriel, notamment dans les finales **-o** ou **-u**, des résultantes phonétiques d'une combinatoire quelconque entre la finale de la forme au singulier indéfini, laquelle forme serait alors la base lexicale, et un morphème du pluriel.

Enfin, l'interprétation ignore les rapports phoniques qui existent entre la finale du pluriel et la voyelle de la syllabe précédente, la pénultième. Pour la même voyelle finale du singulier, la finale du pluriel semble différer en fonction de cette pénultième. Les noms au singulier en **-e** du tableau 2 donnent de nombreux cas dans lesquels on peut voir un rapport entre la finale du pluriel et la voyelle de la syllabe précédente. L'analyse gagnerait ainsi à tenir compte du rôle joué par la pénultième dans l'apparition de la voyelle finale du pluriel.

### 2.1.2. Des règles de combinaison différentes

La conception des trois morphèmes du pluriel, et ceci concerne particulièrement l'apport de Diagana (1980 et 1984), implique que la combinaison de ceux-ci à la base

lexicale n'est pas régie par les mêmes règles d'un morphème à l'autre. Les noms de la 5<sup>e</sup> colonne des tableaux 2 et 3 montrent que la suppression de **-nù** aboutit à des segments dotés d'une existence propre dans la langue, s'agissant de noms singuliers indéfinis connus apparaissant dans la 1<sup>e</sup> colonne. Par contre les noms faisant leur pluriel en **-o** ou en **-u**, qui apparaissent dans les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> colonnes, ne montrent pas la même association. La suppression de la finale du nom pluriel ne fait pas apparaître le nom singulier avec la même clarté, le segment obtenu étant inconnu et n'exprimant aucun signifié dans la langue.

De plus, le système des morphèmes nominaux du soninké montrant une double opposition singulier/pluriel, mais aussi indéfini/défini, la présente conception implique aussi que la suffixation du morphème du pluriel à la base lexicale n'est pas toujours soumise aux mêmes règles que celle du morphème du défini à la même base. Sur le plan segmental, cette dernière suffixation implique, entre autres, une nasalisation de la voyelle finale de la base lexicale, le trait de nasalité étant noté ici **n**. Il s'ensuit que, dans le nom défini, la suppression du morphème du défini laisse apparaître en toute clarté la base lexicale qui est aussi le nom singulier indéfini (cf. tableau 1). On a vu, dans le paragraphe précédent, qu'il en était de même des noms faisant leur pluriel en **-nù**, mais qu'il n'en était pas ainsi de ceux faisant leur pluriel en **-o** ou en **-u**.

### 2.1.3. Des difficultés de construction et de compréhension

Enfin, on sait que la langue fait usage, au singulier et en finale, de chacune des cinq voyelles orales qu'elle connaît, et au pluriel et dans la même position, de deux de ces voyelles. Si trois morphèmes étaient retenus, y compris les deux voyelles **-o** et **-u**, le locuteur pourrait se trouver dans l'impossibilité de distinguer un singulier d'un pluriel, de nombreux singuliers et pluriels montrant en finale la même voyelle **-o** ou la même voyelle **-u**. Comment le locuteur pourrait former un pluriel en **-o** ou en **-u**, comment de son côté le récepteur pourrait identifier un tel pluriel, quand il existe des singuliers en **-o** et en **-u**? Cette incertitude, hypothétique dans la présente étude, existe déjà dans la langue. On en a pour preuve l'existence des noms à singulier indéfini en **-e** qui ont deux pluriels en **-o** ou **-u** et en **-onu** ou **-unu** (ex. Tab 4 : 102-106). Le premier est considéré comme un pluriel de la forme en **-e**, mais comme un singulier de la forme en **-onu** ou **-unu**.

Dans la même perspective, dans la production du pluriel, le locuteur montrerait un comportement différent selon la forme. En effet, pour un certain nombre de noms, ceux qui, justement, font leur pluriel en **-o** ou en **-u**, la formation de cette dernière valeur, dans son rapport à celle du singulier, n'aurait jamais été le fait du locuteur, celui-ci aurait toujours mémorisé les deux formes, le singulier et le pluriel étant plutôt des oppositions de sens auxquelles il se soumet, que des oppositions de formes, produisant certes des sens opposés, à la construction desquelles il participe. Pour d'autres noms, ceux qui font leur pluriel en **-nù**, la formation de cette même valeur relèverait de l'initiative du locuteur, celui-ci associant de manière réfléchie et désirée les deux segments que sont la base lexicale et le morphème **-nù**.



## 2.2. LES MORPHEMES DU SINGULIER

Les inconvénients relevés ici ont trait à l'existence d'une marque du singulier dans le nom pluriel, à la reconnaissance de marques sans apport distinctif, enfin à la présence d'une marque nominale dans le verbe <sup>9</sup>.

### 2.2.1. Une marque du singulier dans le nom pluriel

Dans les couples d'exemples suivants empruntés à Diagana (1984:76-81) et opposant, chacun, les deux formes (singulier et pluriel) du même nom, selon l'interprétation de cet auteur, le segment qui précède le trait d'union est le radical, celui qui lui succède est, à gauche de la barre oblique, la marque du singulier, et, à droite de celle-ci, la marque du pluriel.

(1) chant	<b>sùug-e / sùug-u</b>
trou	<b>bòt-e / bòt-o</b>
couteau	<b>làb-o / làb-u</b>
plaie	<b>tug-o / tug-u</b>
sabre	<b>jaas-i / jaasi-nu</b>
proverbe	<b>tàal-i / tàali-nu</b>
louche	<b>jaap-u / jaapu-nu</b>
cuisine	<b>kimm-u / kimmu-nu</b>
manière	<b>mòx-o / mòxo-nu</b>
natte	<b>dàag-o / dàago-nu, etc.</b>

En première analyse, en comparant, d'une part, les deux noms du même couple et, d'autre part, les noms exprimant un singulier dans des exemples comme **sùug-e/sùug-u**, **bòt-e/bòt-u**, **làb-o/làb-u** ou **tug-o/tug-u**, on peut admettre que les voyelles finales des noms en présence soient interprétées comme des marques du singulier dans un cas, ou du pluriel dans l'autre, ceci impliquant alors effectivement l'existence de bases lexicales de structure CVC. A travers la même analyse, on peut aussi admettre que les noms exprimant un singulier dans les autres couples montrent aussi la présence des mêmes marques du singulier et du même type de base lexicale. On ne peut plus, par contre, admettre que les noms exprimant un pluriel dans ces derniers couples montrent, chacun, l'association d'une marque **-nù** du pluriel et d'un segment lexical qui, dans sa morphologie, correspond au nom singulier. Cela reviendrait à soutenir qu'en soninké le nom pluriel s'organise en un nom singulier associé à une marque du pluriel, ou, pour être plus précis, en une base lexicale associée à une marque du singulier, le segment ainsi formé étant à son tour associé à une marque du pluriel, ainsi que l'attesteraient **jaas-i-nu**, **tàal-i-nu**, **jaap-u-nu**, **kimm-u-nu**, **mòx-o-nu** et **dàag-o-nu**.

En effet, le même nom, ici le nom pluriel, ne peut renfermer à la fois une marque du singulier et une autre du pluriel, s'agissant là d'une association contre nature. Il s'ensuit que, si, dans les noms faisant leur pluriel en **-nù**, ce dernier segment est considéré comme une marque du pluriel, les voyelles finales **-i**, **-u** ou **-o** des noms singuliers des couples en question ne sauraient l'être comme des marques du singulier, en raison de leur présence dans le nom pluriel. Elles sont à considérer comme des voyelles finales de base lexicale, car elles appartiennent aux segments lexicaux

<sup>9</sup> L'utilisation des concepts de marque et de morphème n'est pas fortuite, l'un manquant de précision et pouvant référer à une unité ou à un amalgame, aux niveaux phonétique ou phonologique, l'autre étant un concept connu et bien défini, présenté dans la note 3.

auxquels s'associe la marque **-nù** pour donner un nom pluriel. Ces voyelles finales entrent ainsi dans la constitution phonique de ces segments, ce qui interdit de reconnaître à ces derniers une structure de type CVC. Si cette interprétation est acceptée pour les noms singuliers dont le pluriel se fait en **-nù**, elle doit aussi l'être pour les autres noms singuliers, précisément ceux dont le pluriel se fait en **-o** ou en **-u**.

### 2.2.2. Des marques sans apport distinctif

Selon l'interprétation adoptée par Diagona (1990:156-160), le morphème du singulier et celui du pluriel s'associent à la *forme de base* ou *base nominale*, notre forme intégrée, et donnent, en raison de processus de combinatoire phonétique, les finales actuelles du nom singulier indéfini ou celles du nom pluriel indéfini. L'auteur retient ainsi deux morphèmes, **-ø** et **-e**, du singulier. On montrera en 3.1.2, que le morphème du pluriel ne s'associe pas à cette forme intégrée, mais à un segment identique au nom singulier indéfini. D'autre part, on adoptera plus loin, bien qu'en raison d'une argumentation sensiblement différente de celle de cet auteur, un morphème **-ø** du singulier, ce qui explique qu'on ne traitera ici que de la marque **-e** du singulier et, occasionnellement, de la marque **-u** du pluriel, retenues par cet auteur.

Celui-ci donne des noms en exemples qui sont construits par association de la *base nominale* et des marques **-e** du singulier ou **-u** du pluriel. Il se trouve que, dans certains cas, la suffixation de la marque ne révèle aucun apport distinctif, la base nominale et le nom singulier dans un cas, ou le pluriel dans l'autre, étant dans chaque cas un seul et même segment. Il en est ainsi en raison, soit d'une marque identique à la voyelle finale de la base, soit d'une marque différente de celle-ci mais qui implique un nom identique à la base. Ainsi, **xasu**, 'lune', donne le pluriel **xasu**, mais aussi **texe**, 'pluie', donne le singulier **texe**, et **togo**, 'cuisse', donne le pluriel **togo**. Si on accepte les formes proposées par l'auteur, il devient légitime de se soucier de la réalité des marques retenues.

Dans les deux premiers exemples donnés, on peut se demander comment la langue peut adopter une marque vocalique, pour le pluriel dans un cas et le singulier dans l'autre, quand la voyelle en question est identique à la voyelle finale de la base nominale à laquelle elle doit se suffixer? Il n'y a là aucun apport distinctif de la marque, aucun signe identificatif de la valeur du pluriel ou de celle du singulier. D'autre part, dans les trois exemples donnés, a-t-on vraiment affaire à une marque **-u** du pluriel et à une marque **-e** du singulier, ou a-t-on tout simplement affaire à une marque zéro? On sait que la suffixation d'un morphème **-ø**, à signifiant latent, implique un nom identique à la base nominale, mais on ne saurait dire quelles sont ces marques qui, à la fois, ont un signifiant manifeste et impliquent aussi des noms identiques à la base nominale. A n'en pas douter, il y a là une faiblesse de cette interprétation dont on doit tenir compte.

### 2.2.3. Une marque nominale dans le verbe

Le soninké fait usage d'un certain nombre de bases lexicales qui montrent des caractéristiques revêtant ici une importance de premier ordre (ex. Tab 2 : 5, 8, 13, 18, 49, Tab 3 : 53, 57). Ces bases lexicales montrent l'aptitude à entrer dans la formation d'un nom, et elles s'associent alors à des morphèmes nominaux, exprimant un singulier ou un pluriel, et un indéfini ou un défini. Elles montrent aussi l'aptitude à entrer dans la formation d'un verbe, et elles s'associent alors à un morphème verbal, exprimant des valeurs aspectuelles, accompli, inaccompli, etc. Il s'agit donc de bases verbo-nominales (VN). Ces bases sont aussi caractérisées par le segment à travers lequel

elles se manifestent, celui-ci demeurant strictement le même, qu'on l'observe au sein d'un nom singulier indéfini ou au sein d'un verbe à morphologie discontinue, bien connu des langues mandé nord, admettant l'intercalation d'un nominal en fonction d'objet entre la base et le morphème. Ces mêmes bases lexicales sont enfin caractérisées par la voyelle finale dont elles font usage, laquelle peut être l'une ou l'autre des voyelles attestées dans la langue.

Dans les couples d'énoncés donnés ici (cf. plus bas), la base verbo-nominale apparaît dans un usage verbal dans le premier énoncé et dans un usage nominal dans le second. Le segment qui est constitutif du nom singulier étant ici identique à celui qui l'est de la base verbale, les deux segments montrant en finale la même voyelle, celle-ci, en raison de sa présence dans le verbe, ne saurait être considérée, quand elle apparaît dans le nom, ni comme une marque du singulier (Diagana, 1984), ni comme la résultante phonétique de l'association d'une telle marque à la voyelle finale de la *base nominale* (Diagana, 1990). De tels segments ne peuvent apparaître dans un verbe, car cela reviendrait à soutenir que le verbe est constitué, sur le plan morphologique, d'une base lexicale associée à une marque nominale, ici celle du singulier, le segment ainsi formé s'associant de nouveau à un morphème verbal. Les segments qui expriment le singulier ou le pluriel, l'indéfini ou le défini, sont des morphèmes qui, dans le cas général, permettent de distinguer le nom du verbe, car appartenant au nom. La voyelle finale ici en question doit tout simplement être considérée, en raison de sa présence dans le segment lexical qui s'associe à un morphème verbal pour donner un verbe ou à un morphème nominal pour donner un nom, comme la voyelle finale de la base lexicale, laquelle, ainsi qu'on l'a dit, est une base verbo-nominale.

- (2) **gùma**, bastonner / bâton  
**yugòn'**            **ma**            **leminèn'**            **gùma**  
 homme.SG.DEF ACC.NEG enfant.SG.DEF bastonner  
 l'homme n'a pas bastonné l'enfant
- (3) **yugòn'**            **ma**            **gùma**            **wutu**  
 homme.SG.DEF ACC.NEG bâton.SG.INDEF prendre  
 l'homme n'a pas pris un bâton
- (4) **jonbò**, fleurir / fleur (s'agissant du maïs)  
**Waagi**    **makkànùn'**    **ma**            **jonbò**  
 de-Waagi maïs.PL.DEF ACC.NEG fleurir  
 les maïs de Waagi n'ont pas fleuri
- (5) **Waagi**    **dà**            **jonbò**            **kutu**  
 Waagi ACC.AFF fleur.SG.IND couper  
 Waagi a coupé une fleur
- (6) **goobù**, teindre en gris / pagne gris  
**Xunbà**    **dà**            **dòroken'**            **goobù**  
 Xunba ACC.AFF boubou.SG.DEF teindre-en-gris  
 Xunba a teint en gris le boubou
- (7) **Xunbà ma**            **goobù**            **xobò**  
 Xunba ACC.NEG pagne-gris-SG.IND acheter  
 Xunba n'a pas acheté un pagne gris

- (8) **senè**, castrer / boeuf castré  
à **dà** **i** **gùnbòn'** **senè**  
il ACC.AFF de-lui bœuf.SG.DEF castrer  
il a castré le boeuf de lui-même
- (9) **à** **ma** **senè** **kari** **sàllen'** **dà**  
il ACC.NEG bœuf-castré.SG.IND tuer fête.SG.DEF POSTP  
il n'a pas tué un boeuf castré pour la fête
- (10) **silifi**, ouvrir le poisson / poisson ouvert  
**yugòn'** **dà** **nexèn'** **silifi**  
homme.SG.DEF ACC.AFF poisson.SG.DEF ouvrir  
1 'homme a ouvert le poisson
- (11) **à** **dà** **silifi** **loggà**  
il ACC.AFF poisson-ouvert.SG.DEF suspendre  
il a suspendu un poisson ouvert

### 2.3. LE SEGMENT LEXICAL RECEVEUR

Toujours dans le cadre des inconvénients des interprétations qui ont cours, on traitera ici du segment lexical receveur. Le morphème **-nù** étant le seul segment du pluriel dont la suppression aboutit à un segment connu dans la langue, le segment lexical auquel on peut, en première analyse, attribuer le statut de base lexicale apte à recevoir ce morphème, peut se manifester en soninké sous deux formes différentes, à savoir le nom singulier indéfini ou la forme intégrée de celui-ci (cf. tableaux 2 et 3, colonne 1). Cependant, bien qu'ils aient le même signifié, ces deux segments ont toujours des signifiants différents. Ils s'opposent parfois par leurs voyelles finales et toujours par leurs schèmes tonals, ascendant ou descendant pour le nom singulier, homotone soumis au ton de la première syllabe pour la forme intégrée.

L'inconvénient de l'interprétation selon laquelle le morphème du pluriel s'associe à la *forme déterminée* (Grégoire, 1987) réside, non pas dans les faits, mais dans la dénomination retenue. Dans les faits, on constate aisément que, au moins dans les noms à pluriel en **-nù**, le segment auquel s'associe ce morphème est identique au nom singulier, ce qui ne veut pas dire que, dans le contexte du nom pluriel, ce segment est effectivement le nom singulier. La *forme déterminée* désignant notre nom singulier, admettre la conception signifierait que le nom pluriel est formé d'une base lexicale, d'un morphème du singulier et d'un morphème du pluriel, ce qui est impossible car le singulier et le pluriel ne peuvent coexister dans le même nom. Le concept de forme déterminée peut à la rigueur être retenu pour désigner le nom singulier, il ne saurait l'être pour désigner le segment receveur du morphème du pluriel, lequel ne peut être qu'une base lexicale.

L'inconvénient de la seconde interprétation traitée ici (Diagana, 1990) réside quant à elle dans le fait que l'auteur admet à la fois que la syllabe **-nù** est un morphème du pluriel et que le morphème du pluriel s'associe à la *forme de base* ou encore *base nominale*, notre forme intégrée. En effet, on a fait remarquer plus haut que le segment auquel s'associe le morphème **-nù** est identique au nom singulier or la forme intégrée n'est jamais identique à ce nom. Elle en est toujours différente. Elle ne saurait donc être le segment auquel s'associe ce morphème.

### 3. UNE AUTRE INTERPRÉTATION DES FAITS

Les inconvénients des interprétations actuelles ayant été présentées, une autre interprétation des faits nous semble possible. Dans l'état actuel de la langue, on dispose d'un nombre non négligeable de noms qui montrent, au singulier indéfini, comme voyelle finale, **-i** ou **-u**, mais aussi **-o** ou **-a**, et, au pluriel indéfini, l'association du segment du singulier indéfini et de la syllabe **-nù**. On dispose aussi d'un nombre tout aussi important de noms, organisés en couples figés, l'un des deux noms exprimant un singulier indéfini, l'autre un pluriel indéfini. Les noms au singulier indéfini montrent les voyelles finales **-a**, **-e** ou **-o**. Ceux au pluriel indéfini montrent, dans la même position, l'une ou l'autre des voyelles **-u** ou **-o**. L'autre interprétation des faits est la suivante. La syllabe **-nù** est aujourd'hui le seul morphème du pluriel en soninké. Le segment auquel s'associe le morphème **-nù** est la base lexicale, segment équivalent au nom singulier indéfini. Les voyelles finales **-u** et **-o**, qui véhiculent aujourd'hui un pluriel, proviennent de processus de combinatoire phonétique. Elles sont des résultantes de l'association du morphème **-nù** à la base lexicale. Enfin, le morphème **-nù** s'oppose à un morphème **-ø** du singulier.

#### 3.1. LE MORPHEME **-nù** DU PLURIEL

L'identification du morphème **-nù** résulte naturellement de la comparaison des noms au singulier et des mêmes noms au pluriel dans lesquels l'expression de cette dernière valeur se fait dans l'usage de la syllabe **-nù** (cf. tableaux 1 à 5). Ce morphème sera donc présenté ici à travers sa distribution et les modalités de sa suffixation.

##### 3.1.1. La distribution du morphème **-nù**

La distribution actuelle du morphème apparaît dans les noms soninké, communs et propres, et dans les noms d'emprunts, les pronoms et les numéraux.

Tableau 4. Noms à pluriel en **-nù**

Singulier et glose	Pluriel	Singulier et glose	Pluriel
60. <b>to</b> pêt	<b>toonù</b>	61. <b>fo</b> chose	<b>foonù</b>
62. <b>jo</b> devant	<b>joonù</b>	63. <b>te</b> champ	<b>teenù</b>
64. <b>te</b> huile	<b>teenù</b>	65. <b>ka</b> maison	<b>kaanù</b>
66. <b>na</b> vache	<b>naanù</b>	67. <b>ta</b> pied	<b>taanù</b>
68. <b>fa</b> jujubier	<b>faanù</b>	69. <b>ma</b> mère	<b>maanù</b>
70. <b>ji</b> eau	<b>jiinù</b>	71. <b>fi</b> chose	<b>fiinù</b>
72. <b>si</b> cheval	<b>siinù</b>	73. <b>ji</b> couleur	<b>jiinù</b>
74. <b>fùrùtu</b> poumon	<b>fùrùtunù</b>	75. <b>kìmu</b> foyer	<b>kìmunù</b>
76. <b>xìtu</b> évanouissement	<b>xìtunù</b> <b>jèètunù</b>	77. <b>soboorù</b> éperon	<b>soboorùnù</b>
78. <b>jèètu</b> hernie	<b>xurubìnù</b>	79. <b>xulì</b> biceps	<b>xulinù</b>
80. <b>xurubì</b> perle	<b>solinù</b>	81. <b>bilì</b> chaume	<b>bilinù</b>
82. <b>solì</b> pic	<b>jaasinù</b>	83. <b>bòli</b> récipient	<b>bòlinù</b>
84. <b>jaasì</b> machette	<b>kelinù</b>	85. <b>jànbi</b> crinière	<b>jànbinù</b>
86. <b>kelì</b> maquillage		87. <b>buusì</b> urine	<b>buusinù/buusù</b>
88. <b>tunuxò</b> serpent	<b>tunuxònù</b>	89. <b>jòròxo</b> poignard	<b>jòròxonù</b>
90. <b>gunuxò</b> insecte	<b>gunuxònù</b>	91. <b>sààkùto</b> coq de pagode	<b>sààkùtonù</b>
92. <b>gudumò</b> tronçon	<b>gudumònù</b>	93. <b>lungunbò</b> trou	<b>lungunbònù</b>
94. <b>gubudò</b> épouses	<b>gubudònù</b>		

de frères 96. <b>jònkò</b> prix	<b>jònkò</b>	95. <b>sorò</b> selles d'enfant 97. <b>mòxo</b> manière	<b>sorò</b> <b>mòxonù</b>
98. <b>tanbò</b> crédit 100. <b>xàràma</b> peau tachetée de noir et blanc	<b>tanbò</b> <b>xàràmanù</b>	99. <b>mangò</b> mangue 101. <b>jànba</b> vautour	<b>mangò</b> <b>jànbànù</b>
102. <b>waxè</b> folie 104. <b>kànme</b> ciel pluie 106. <b>mollè</b> haricot	<b>waxù / waxùnù</b> <b>kànmu/kànmunù</b> <b>mollò / mollònù</b>	103. <b>mùkke</b> étranger 105. <b>kònbe</b> sein	<b>mùkku/mùkkunù</b> <b>kònbo / kònbonù</b>

Les exemples donnés établissent un rapport avec, d'une part, l'une ou l'autre des classes nominales attestées en soninké, ce qui révèle l'ampleur de l'utilisation du morphème, d'autre part, la structure syllabique du nominal singulier indéfini, enfin, la voyelle finale de celui-ci et, dans quelques cas, la voyelle de la syllabe antéposée à celle-ci, la pénultième. Ainsi, font aujourd'hui leur pluriel en **-nù**,

- i. tous les noms, on en dénombre aujourd'hui une quinzaine, dont le singulier indéfini est monosyllabique (Tab 4 ex. 60-73),
- ii. tous les noms dont le singulier indéfini montre en finale la voyelle **-u** ou **-i** (ex. Tab 3 : 53-56, 57-59, Tab 4 : 74-78 et 79-87),
- iii. tous les noms dont le singulier indéfini montre en finale la voyelle **-o**, de structure trisyllabique (ex. Tab 4 88-94), ou disyllabique, semble-t-il, avec pénultième en **-o-** (ex. Tab 2 : 43, 45-50 et Tab 4 : 95-97),
- iv. quelques noms dont le singulier indéfini montre en finale les voyelles **-a** ou **-o** (ex. Tab 2 : 9-11, 44, 51, 52, Tab 4 : 98, 99, 100 et 101),
- v. quelques noms, cas très particuliers, dont le singulier indéfini montre en finale la voyelle **-e**, mais qui disposent aujourd'hui d'une forme à finale en **-u** ou **-o** et d'une autre à segment final en **-unù** ou **-onù**. La première de ces deux dernières formes est considérée tantôt comme un pluriel, car elle est alors opposée à la forme en **-e**, tantôt comme un singulier, car elle l'est à l'une des formes en **-unù** ou **-onù**, l'acception du singulier reconnu à cette forme ayant certainement constitué, à l'origine, la raison de la formation du pluriel en **-nù** (ex. Tab 4 : 102-106),

Tableau 5. Emprunts, pronoms et numéraux à pluriel en **-nù**

Singulier et glose	Pluriel	Singulier et glose	Pluriel
107. <b>haajù</b> besoin 109. <b>waxatù</b> moment 111. <b>xeerì</b> bonheur 113. <b>màràfa</b> fusil 115. <b>almudò</b> mendi- ant 117. <b>xutubà</b> prêche	<b>haajùnù</b> <b>waxatìnù</b> <b>xeerìnù</b> <b>màràfanù/màràfo</b> <b>almudònù</b> <b>xutubanù/xutubò</b>	108. <b>sabaabù</b> cause 110. <b>lèfejiri</b> aube 112. <b>talaatà</b> mardi  114. <b>xabiilà</b> tribu 116. <b>jamiyò</b> mosquée	<b>sabaabùnù</b> <b>lèfejirinù</b> <b>talaatànù/talaatò</b>  <b>xabiilà</b> <b>jamiyònù</b>
118. <b>wòto</b> auto 120. <b>rèjo</b> radio 122. <b>màsi</b> machine 124. <b>positè</b> poste 126. <b>lànpa</b> lampe	<b>Wòtonù</b> <b>rèjonù</b> <b>màsinù</b> <b>positènù</b> <b>lànpànù</b>	119. <b>siwò</b> seau 121. <b>simisì</b> chemise 123. <b>sareetì</b> charrette 125. <b>loppitaanè</b> hôpital 127. <b>boolù</b> bol	<b>siwònù</b> <b>simisinù</b> <b>sareetìnù</b> <b>loppitaanènù</b> <b>boolùnù</b>
128. <b>yògo</b> quelqu'un 130. <b>be</b> qui lequel	<b>Yògonù</b> <b>beenù</b>	129. <b>ko</b> qui? lequel?alter	<b>koonù</b>

132. <b>ka</b> lequel? .	<b>kannù</b>	131. <b>me</b> identique de Int	<b>meenù</b>
133. <b>sikkò</b> trois 135. <b>ñerù</b> sept 137. <b>tànpillè</b> vingt 139. <b>tàndumè</b> soixante	<b>Sikkonù</b> <b>ñerùnù</b> <b>tànpillènù</b> <b>tàndumènù</b>	134. <b>karagò</b> cinq 136. <b>kabù</b> neuf 138. <b>tànnaxatè</b> quarante 140. <b>tànsege</b> quatre-vingt	<b>karagònù</b> <b>kabùnù</b> <b>tànnaxatènù</b> <b>tànsegènù</b>

vi. de très nombreux noms empruntés à l'arabe (ex. Tab 5 : 107-117),

vii. l'écrasante majorité des noms empruntés au français (ex. Tab 5 : 118-127),

viii. cinq pronoms (cf. Halaoui, 1992: 57) sur les sept qui montrent clairement un singulier et un pluriel (ex. Tab 5 : 128-132),

ix. tout numéral (cf. Halaoui, 1990: 63-65) assumant la fonction de déterminé dans un syntagme numéral à valeur multiplicative non cardinale où la fonction de déterminant est assumée par un numéral autre que **baane**, 'un' (ex. Tab 5 : 133-140),

x. enfin, ajoutons à cette liste les noms propres de personne dont, selon Diagana (1984: 98-99), et comme cela est attesté dans d'autres langues mandé comme le bambara, le pluriel du nom réfère à l'ensemble constitué de l'individu nommé et de ceux qui lui sont rattachés (famille proche en particulier, mais aussi amis intimes), comme **Jangò/Jangonù** ou **Tokkà/Tokkanù**.

### 3.1.2. La suffixation du morphème -nù

Les modalités de la suffixation du morphème **-nù** apparaissent dans la comparaison, ce qui est le cas le plus simple, des noms au singulier indéfini aux noms au pluriel indéfini, et, plus particulièrement, dans l'observation des modifications éventuelles de la base lexicale (segment et tons) et du morphème qu'implique l'apparition de celui-ci dans le passage de la valeur du singulier à celle du pluriel. En raison des faits attestés dans la langue, on distinguera une suffixation neutre d'une suffixation marquée.

#### 3.1.2. 1 La suffixation neutre du morphème

On appelle suffixation neutre du morphème, le type d'association de celui-ci à la base lexicale qui n'implique aucune modification de l'un ou l'autre des formants en présence, morphème ou base. La suffixation neutre du morphème est observable quand la voyelle finale de la base lexicale est **-i** ou **-u**, mais aussi **-o** ou **-a**. Ici, les faits sont clairs, le nom pluriel indéfini s'analyse effectivement en l'affixation, par juxtaposition pure et simple, du morphème **-nù** à la base lexicale (ou, si l'on veut, au segment constitutif du nom singulier indéfini). Le présent cas de suffixation du morphème **-nù** a largement été illustré par tous les noms donnés en exemples dans les tableaux 2, 3, 4 et 5, à l'exception de ceux dont le singulier indéfini est monosyllabique (ex. Tab 4 : 60-73).

Ceci étant, on peut cependant se demander pourquoi quand la voyelle finale de la base lexicale est la voyelle **-u** ou **-i**, on observe toujours une suffixation neutre du morphème, alors que dans les autres cas, celle-ci peut être neutre ou marquée? Un tel constat semble devoir se comprendre comme suit. Le pluriel devant nécessairement, au niveau du signifiant, pouvoir être distingué du singulier, la langue se soumet à une

obligation de distinction, ce qui lui impose une limite dans les processus de combinatoire phonétique, ici plus précisément d'assimilation régressive. L'association **-u-nù** ne peut, en raison de l'identité des voyelles en présence, que donner le segment **-unù**. En effet, une assimilation régressive, comme cela est classique dans ce contexte, ainsi qu'on le verra dans l'étude des signifiants [o] et [u] du pluriel en 3.2., est ici tout à fait possible. Cependant, de l'association **-u-nù**, elle aboutirait toujours au segment **-u** qui, en tant que finale de la base lexicale, est aussi la finale du nom singulier indéfini, ce qui ne respecterait pas l'obligation de distinction. Quant à l'association **-i-nù**, en raison, semble-t-il, de l'identité des degrés d'aperture, mais de l'opposition des traits étiré et arrondi des voyelles en présence, elle ne peut que donner le segment **-inù**. De plus, si, toutefois, avait lieu une assimilation régressive, elle aboutirait, comme précédemment, au segment **-u**, ce qui ne respecterait pas l'obligation de distinction.

### 3.1.2.2 La suffixation marquée du morphème

En l'opposant à la suffixation neutre, on appellera suffixation marquée du morphème, le type d'association de celui-ci à la base lexicale qui implique une modification dans l'un des formants en présence, morphème ou base, ou dans les deux. En raison de la nature de la modification attestée, on se doit de distinguer la suffixation qui engendre une extension de signifiant, qui concerne le morphème **-nù** et qui est traitée ici, de celle qui engendre une réduction de signifiant, qui concerne les signifiants [o] et [u] et qui le sera en 3.2.2.

Dans le cas de l'extension de signifiant, le morphème **-nù** demeure intact, la modification n'est observable que dans la base lexicale, celle-ci montrant un allongement de sa voyelle finale. L'allongement vocalique attesté se produit uniquement dans la formation du pluriel des noms dont le singulier indéfini est monosyllabique (ex. Tab 4 : 60-73). Le nom pluriel indéfini s'analyse ici en l'association de la base lexicale, dont la voyelle finale a connu un allongement, et du morphème **-nù**. Sur le plan morphologique, ce segment constitutif du nom singulier indéfini semble devoir être considéré comme la base lexicale. C'est la suffixation du morphème qui engendre l'allongement vocalique constaté, lequel, donc, n'appartient pas à la base lexicale.

Ainsi qu'on le verra plus loin, de nombreuses bases lexicales perdent leur voyelle finale dans la formation du pluriel. Rien de tel ne se produit quand la base lexicale est monosyllabique. Ici, dans le cas général, et si l'on veut tenir compte des formations nominales autres que le nom, comme le pronom par exemple, c'est l'allongement vocalique qui est observé, mais aussi, de manière exceptionnelle, semble-t-il, la gémination consonantique, laquelle implique un redoublement de la consonne **n** du morphème. Ainsi, le pronom interrogatif subjectif **ko** fait son pluriel en **koonù** et montre donc un allongement vocalique, alors que l'interrogatif alternatif **ka** fait le sien en **kannù** et montre une gémination consonantique (cf. Halaoui, 1992:45-47). A notre connaissance, le seul nominal monosyllabique dont le pluriel se fait aujourd'hui sans allongement vocalique ni gémination consonantique, mais avec une assimilation régressive entraînant la perte de la voyelle, est le pronom démonstratif **ke**, 'celui-ci', dont le pluriel donne **ku** (cf. Halaoui, 1992:47-48).

Le fait constaté semble devoir être compris comme suit. Si une base nominale monosyllabique subissait, dans la formation du pluriel, une modification du type de la perte de sa voyelle finale, laquelle est en fait sa seule voyelle, elle perdrait automatiquement, compte tenu de la structure syllabique ouverte de la langue, son identité, la disparition de la voyelle entraînant avec elle la perte de la forme et du sens



du segment en question. L'allongement vocalique et la gémiation consonantique semblent donc devoir être interprétés comme des défenses de la langue contre un éventuel processus de modification de la seule voyelle de la base lexicale. Ajoutons que, dans l'exemple qui a été donné, la gémiation consonantique permet aussi de distinguer le pluriel du pronom de celui du nom **ka**, 'maison', c'est-à-dire **kaanù**.

### 3.2. LES FINALES **-o** ET **-u** DU PLURIEL

L'identification de la base lexicale en soninké, à travers l'adoption du segment **-nù** comme morphème du pluriel, impose de reconnaître que les finales du pluriel **-o** et **-u** ne sont pas des morphèmes. En effet, rappelons que la suppression de ces finales ne met à jour aucun segment du type de la base lexicale, que les modalités de combinaison de chacune de ces finales dans un nom pluriel sont particulières, enfin, que ces mêmes finales sont aussi des finales de noms singuliers.

Ceci étant dit, ayant retenu le segment **-nù** comme morphème du pluriel, et constatant que, dans le cas général, les noms dont l'indéfini singulier montre les voyelles finales **-e**, **-o** ou **-a** font leur pluriel dans les signifiants **[u]** ou **[o]** différents de celui de ce morphème, mais observant que ces signifiants montrent un rapport phonique, non seulement entre eux, mais aussi entre eux et le morphème **-nù**, enfin, tenant compte du fait que certains noms font leur pluriel indifféremment en **[nù]** ou en **[u]** ou **[o]**, on peut retenir l'hypothèse selon laquelle les signifiants du pluriel ici en question résultent, par un processus de combinatoire phonétique, de l'association du morphème **-nù** à la voyelle finale de la base lexicale du nom en présence. Pour être vérifiée, une telle hypothèse demande d'abord d'établir l'antériorité du morphème **-nù** par rapport aux signifiants **[o]** et **[u]**, et ensuite de décrire le passage de celui-là à l'un ou l'autre de ceux-ci, ce qui fera l'objet des deux sections suivantes.

#### 3.2.1. La distribution des signifiants **[nù]**, **[o]** et **[u]** du pluriel

On tiendra compte ici de l'histoire des relations qu'a entretenues le soninké avec l'arabe et le français et on admettra que les noms empruntés à l'arabe l'ont été avant ceux empruntés au français. Si on ne considère ici que ces trois groupes de noms, ceci implique que le stock actuel des noms soninké a connu dans sa constitution les trois phases que sont la phase du fondement soninké (accompagné naturellement d'un développement permanent), celle de l'apport arabe et celle de l'apport français. A partir de cette base, on observera les modalités de l'expression du pluriel en fonction de la voyelle finale du nom singulier indéfini, celui-ci étant considéré dans les trois groupes de noms que sont les noms d'origine soninké, ceux d'origine arabe et ceux d'origine française. Avant de les commenter, les faits sont présentés dans le tableau 6.

Tableau 6. Finales du singulier et signifiants du pluriel

FINALE DU SINGULIER INDEFINI	SIGNIFIANT DU PLURIEL INDEFINI	SIGNIFIANT DU PLURIEL INDEFINI	SIGNIFIANT DU PLURIEL INDEFINI
Noms (toute origine)	emprunts au français	emprunts à l'arabe	noms soninké
finale en <b>-u</b>	<b>[nù]</b> (cf. tableau 5)	<b>[nù]</b> (cf. tableau 5)	<b>[nù]</b> (cf. tableau 4)
finale en <b>-i</b>	<b>[nù]</b> (cf. tableaux 5)	<b>[nù]</b> (cf. tableau 5)	<b>[nù]</b> (cf. tableau 4)

			[nù]/[u] (exception) <b>buusi</b> urine
finale en -o	[nù] <b>wòto</b> auto <b>siwò</b> seau	[nù]? <b>almudò</b> mendiant <b>jamiyò</b> mosquée	[nù] <b>tòno</b> bénéfice <b>xedò</b> faucille  [nù]/[u] <b>torò</b> oreille <b>teerò</b> ouche  [u] <b>yugò</b> homme <b>maarò</b> riz
finale en -a	[nù] <b>lànpa</b> lampe <b>màma</b> grand- mère	[nù]/[o] <b>marafà</b> fusil <b>talaatà</b> mardi <b>xutubà</b> prêche  [o] <b>soorà</b> sourate <b>suxubà</b> matin	[nù] <b>bidà</b> tabou <b>tîga</b> arachide  [nù]/[o] <b>kebà</b> couvercle  [o] <b>fina</b> nuage <b>tuufà</b> brique
finale en -e	[nù] <b>positè</b> poste <b>loppitaanè</b> hôpital  [nù]/[u] <b>fùrùne</b> fourneau  [u] <b>sengè</b> zinc <b>kanappè</b> lit	[u] <b>kitààbe</b> livre <b>taalibè</b> étudiant <b>mùsilime</b> musulman	[u] <b>gine</b> marmite <b>bàre</b> criquet  [u]/[o] <b>boorè</b> pigeon  [o] <b>jàxe</b> mouton <b>tontè</b> pieu

De prime abord, un constat d'ensemble s'impose en fonction de l'origine des noms. Tous les emprunts au français, dont le singulier indéfini montre en finale l'une ou l'autre des voyelles **-u**, **-i**, **-o** ou **-a** font leur pluriel en [nù], seuls ceux dont le singulier indéfini montre en finale la voyelle **-e** le font en [nù] ou en [u]. Tous les emprunts à l'arabe, dont le singulier indéfini montre en finale l'une ou l'autre des voyelles **-u** ou **-i** et, semble-t-il, la voyelle **-o**, font leur pluriel en [nù], seuls ceux dont le singulier indéfini montre en finale les voyelles **-a** ou **-e** le font en [nù], en [o] ou en [u]. Enfin, les noms soninké dont le singulier indéfini montre en finale les voyelles **-u** ou **-i** font leur pluriel en [nù], ceux dont le singulier indéfini montre en finale les voyelles **-o**, **-a** ou **-e** le font en [nù], en [u] ou en [o]. Si on tient compte de l'histoire des relations du soninké avec l'arabe et le français, on peut induire de cette observation que, plus le nom est récent dans la langue, plus il exprime son pluriel dans l'usage du signifiant [nù], plus il est ancien dans la langue, plus il montre, sans toutefois exclure ce signifiant, une tendance à exprimer ce pluriel dans l'usage des signifiants [u] et [o]. En d'autres termes, plus le nom est utilisé dans la langue, plus il a tendance à voir le morphème du pluriel évoluer de son signifiant [nù] vers les

signifiants [u] ou [o].

Un tel constat impose d'étudier le sens de cette évolution selon la finale du nom singulier indéfini. Quand celui-ci montre en finale l'une ou l'autre des voyelles **-u** ou **-i**, aucun changement n'est attesté. L'emprunt au français, celui à l'arabe et le nom soninké font leur pluriel en [nù]. On ne connaît qu'un seul nom soninké à finale en **-i**, **buusi**, 'urine', qui fait son pluriel en **-nù**, mais aussi en **-u**. Donc, quelle que soit l'ancienneté du nom dans la langue, ici seul le signifiant [nù] apparaît au pluriel.

Dans le cas des noms dont le singulier indéfini montre en finale la voyelle **-o**, l'emprunt au français et, semble-t-il, celui à l'arabe font leur pluriel en [nù]. Quant au nom soninké, il fait son pluriel, en [nù] pour certains noms, indifféremment en [nù] ou en [u] pour d'autres, et en [u] pour certains autres. Ici, on peut constater que l'emprunt fait usage du signifiant [nù], alors que le nom le plus ancien, le nom soninké, connaît les deux signifiants [nù] et [u]. De plus, du fait que la même base lexicale peut s'associer l'un ou l'autre des signifiants [nù] ou [u] et donner le même nom pluriel, et du fait aussi que ces deux signifiants montrent chacun la présence de [u], on peut estimer qu'on a là deux signifiants différents du même morphème du pluriel. Enfin, le signifiant [nù] apparaissant ici, et dans les emprunts et dans certains noms soninké, compte tenu de la modification segmentale de la base lexicale, qui est corrélative de l'apparition du signifiant [u], il est légitime de croire qu'à l'origine tous les noms, dont le singulier indéfini montrait en finale la voyelle **-o**, faisaient usage du segment **-nu** comme morphème du pluriel, celui-ci ayant connu, dans certains noms, une évolution de son signifiant vers le signifiant [u].

Le cas des noms dont le singulier indéfini montre en finale la voyelle **-a** révèle de nouvelles modifications par rapport au cas précédent. L'emprunt au français fait son pluriel en [nù]. L'emprunt à l'arabe fait le sien principalement et indifféremment en [nù] ou en [o], et, quelquefois, en [o] seulement. Enfin, le nom soninké fait son pluriel en [nù], indifféremment en [nù] ou en [o], ou seulement en [o]. Ici, bien que tous les noms montrent encore l'usage du signifiant [nù], est attestée une forte présence du signifiant [o], non seulement dans les noms soninké où il concurrence celui-ci, mais aussi dans les emprunts à l'arabe où, dans certains cas, il équivaut au signifiant [nù] et, dans d'autres, il s'impose seul. Comme précédemment, le même nom pouvant faire indifféremment usage de [nù] et de [o], on admettra qu'il n'y a là qu'un seul et même morphème. Compte tenu de la modification segmentale de la base lexicale qui est corrélative de l'apparition du signifiant [o], on peut estimer qu'à l'origine tous les noms, dont le singulier indéfini montrait en finale la voyelle **-a**, faisaient leur pluriel en [nù], ce segment ayant connu dans le temps une évolution de son signifiant vers le signifiant [o] dans de nombreux noms soninké et dans certains emprunts à l'arabe.

Enfin, il nous reste à observer les noms dont le singulier indéfini montre en finale la voyelle **-e**. Ici, l'emprunt au français fait son pluriel, en [nù] pour certains noms, indifféremment en [nù] ou en [u] pour d'autres, et en [u] pour certains autres. L'emprunt à l'arabe fait son pluriel en [u]. Enfin, le nom soninké fait son pluriel, en [u] pour certains noms, indifféremment en [u] ou en [o] pour d'autres, et en [o] pour certains autres. Ici, le signifiant [nù] n'apparaît plus que dans l'emprunt au français qui, ne l'oublions pas, est le nom dont l'entrée dans le stock nominal soninké est considérée comme la plus récente. Pour les raisons exposées plus haut, on peut ici aussi estimer que les signifiants [nù] et [u], mais aussi [u] et [o], ne sont, dans chaque cas, que des signifiants différents d'un même morphème. Enfin, il semble qu'on est, au sein des emprunts au français, face à une évolution du signifiant [nù] vers le signifiant [u], et, au sein de certains noms soninké, de ce dernier signifiant vers le signifiant [o].

### 3.2.2. Le passage du morphème **-nù** aux signifiants [o] ou [u]

Le passage du morphème **-nù** aux signifiants [o] ou [u] est observable dans le cas de la suffixation marquée du morphème à la base lexicale, notamment celle qui implique une réduction de signifiant. Dans un tel contexte, la modification touche et la voyelle finale de la base lexicale et le morphème **-nù**. On y constate la disparition du segment constitué de ces deux formes, au profit de l'une des voyelles **o** ou **u**, laquelle porte le ton de l'ancienne voyelle finale de la base. Cette voyelle **o** ou **u** devient ainsi la voyelle finale du nom pluriel indéfini. Rappelons que le présent type de suffixation peut apparaître quand le nom singulier indéfini montre en finale l'une des voyelles **-a**, **-o** ou **-e** (cf. tableau 2).

i. Quand ce nom montre en finale la voyelle **-a**, le nom pluriel indéfini correspondant montre en finale la voyelle **-o** (ex. Tab 2 : 1-8).

ii. Quand le même nom montre en finale la voyelle **-o**, le nom pluriel indéfini correspondant montre en finale la voyelle **-u** (ex. Tab 2 : 37-44).

iii. Quand, enfin, le nom singulier indéfini montre en finale la voyelle **-e**, le nom pluriel indéfini correspondant montre en finale soit la voyelle **-o** (ex. Tab 2 : 12-25), soit la voyelle **-u** (ex. Tab 2 : 21-36).

Si on retient l'hypothèse présentée en 3.2., on doit expliquer comment, des segments **-a-nù**, **-o-nù** et **-e-nù**, on a abouti aux voyelles finales respectives **-o**, **-u** et **-o** ou **-u**. Trois constats peuvent ici suggérer une explication. En premier lieu, dans les associations ici en question, la voyelle finale **-a**, **-o** ou **-e** du segment auquel s'associe le morphème **-nù** disparaît dans tous les cas. En second lieu, la voyelle finale **-u** du nom pluriel indéfini est identique à la voyelle en usage dans le morphème **-nù**. De plus, la voyelle finale **-o** du même nom peut être admise comme la résultante de l'association, d'une part, des voyelles **-a** et **-u**, car montrant un degré d'aperture intermédiaire entre les degrés d'aperture de celles-ci et le trait arrondi de la voyelle **-u**, et, d'autre part, des voyelles **-e** et **-u**, car dotée du degré d'aperture de l'une et du trait arrondi de l'autre. Enfin, il ne faut pas oublier, fait mentionné plus haut, que l'un des formants de la marque nominale du défini est un trait de nasalité, lequel s'associe à la voyelle finale de la base lexicale et en fait une voyelle nasale.

Ceci étant dit, on peut estimer que (cf. exemples suivants), dans l'association du morphème **-nù** à l'une des voyelles **-a**, **-o** ou **-e**, se sont produites, d'abord et simultanément, une nasalisation de la voyelle, sur le modèle de ce qui se fait dans l'expression du défini, et une désyllabation du morphème, avec réduction de la consonne nasale à un seul trait de nasalité, le processus donnant ainsi les segments à deux voyelles **-ã-ù**, **-õ-ù** et **-ẽ-ù**. Au sein de ces segments, a ensuite eu lieu une assimilation régressive de chacune des voyelles nasales par la voyelle orale **ù**, avec disparition du trait de nasalité de ces voyelles mais aussi du ton bas de la voyelle assimilatrice. L'assimilation régressive a été partielle et a abouti à un compromis entre les deux voyelles en présence dans les cas de **-ã-ù** et de **-ẽ-ù** qui ont donné **-o**, elle a été totale et a impliqué la disparition pure et simple de la voyelle nasale au profit de la voyelle orale dans les cas de **-õ-ù** et de **-ẽ-ù** qui ont donné **-u**. Dans les deux cas, la voyelle résultante adopte le ton de la voyelle assimilée, ce qui se comprend, car le cas contraire aurait affecté l'identité phonologique du segment lexical et, partant, son sens.

(12) assimilation régressive partielle

/gùma/ 'un bâton'

/gùma-n'/ 'le bâton', qui est réalisé [gùmá']

sur le modèle de la formation du défini singulier,

/gùma-nù/ ‘des bâtons’, est réalisé [gùmā'-ù]  
[gùmā'-ù] donne par assimilation régressive [gùmo]

de même:

/jàxe/ ‘un mouton’  
/jàxe-n'/ ‘le mouton’, → [jàxē']  
/jàxe-nù/ ‘des moutons’, → [jàxē'-ù]  
[jàxē'-ù] → [jàxo]

(13) assimilation régressive totale

/sùgo/ ‘une chèvre’  
/sùgo-n'/ ‘la chèvre’, qui est réalisé [sùgō']  
sur le modèle de la formation du défini singulier,  
/sùgo-nù/ ‘des chèvres’, est réalisé [sùgō'-ù]  
[sùgō'-ù] donne par assimilation régressive [sùgu]

de même:

/gidè/ ‘une pierre’  
/gidè-n'/ ‘la pierre’ → [gidē']  
/gidè-nù/ ‘des pierres’ → [gidē'-ù]  
[gidē'-ù] → [gidù]

Ceci étant dit, on donnera quelques précisions supplémentaires. Dans certains cas, qui semblent cependant exceptionnels, le processus d'assimilation décrit plus haut peut aller plus loin, l'assimilation pouvant aussi affecter la voyelle précédente, ainsi que le montrent **bàra**, ‘ficelle’ et **màra**, ‘grenier’, qui donnent les pluriels **bòro** et **mòro**, réalisés avec des **o** ouverts. Si la nasalisation des voyelles **-e** et **-u** a effectivement été facilitée par l'existence, dans la langue, du processus qui permet l'expression du défini, elle n'a pas pour autant exprimé cette valeur car celle-ci est toujours exprimée par un segment qui apparaît à la finale du nom, ce qui n'était pas le cas ici. La nasalisation entraînant, ainsi que le montre le processus de formation du défini chez de nombreux locuteurs, une ouverture de la voyelle nasalisée, on aurait pu imaginer les associations **-ō-ù** et **-ē-ù** et attendre les voyelles **o** ouverte et **o** fermée comme résultantes respectives. Ces associations ont pu exister, rien ne le leur interdisait. Par contre, la voyelle **o** ouverte ne pouvait demeurer comme signifiant du pluriel, s'agissant là d'un son phonétique, d'une réalisation de la voyelle phonologique **o**, et non d'un son phonologique. Quand à la voyelle **o** fermée, elle ne pouvait constituer ici un signifiant exprimant le pluriel, car ce pluriel en **o** aurait été relatif à un nom singulier indéfini dont la voyelle finale est aussi **o**. Dans le cas maintenant de l'assimilation partielle, on aurait pu s'attendre, en raison du caractère partiel du processus en jeu, au maintien d'un trait de nasalité dans les voyelles résultantes. Ce maintien était impossible, car la présence de ce trait aurait impliqué, surtout dans les formes à ton final haut, une confusion avec la marque du défini qui, elle aussi, en fait usage, d'où la nécessaire disparition de ce trait.

Si, enfin, la voyelle finale de la base lexicale, à laquelle est associé le morphème, joue un rôle important dans l'obtention de la résultante **o** ou **u**, elle n'est pas la seule à jouer un tel rôle, car on constate que la même voyelle finale **e** peut mener à l'une ou l'autre des deux résultantes. La voyelle immédiatement antéposée à celle-ci, la pénultième, évoquée en 2.1.1., semble jouer, elle aussi, un rôle important. Elle semble jouer un rôle dans l'obtention de l'une ou l'autre des résultantes **o** ou **u**, ce qui peut contribuer à l'explication des deux niveaux d'assimilation constatés.

Deux constats réalisés sur les noms à finale en **-e** militent en faveur de cette affirmation. En effet, il semble que, quand la pénultième est la voyelle **-o-**, le pluriel se fait majoritairement en **-o** (ex. Tab 2 : 12-14, 16, 17, 20, 21) et accessoirement en **-u** (ex. Tab 2 : 21, 31, 36), quand elle est l'une ou l'autre des autres voyelles, le pluriel se fait accessoirement en **-o** (Tab 2 : 13, 15, 18, 19) et majoritairement en **-u** (ex. Tab 2 : 22-30, 32-35). Donc, pour ce qui concerne les noms au singulier indéfini en **-e**, la pénultième **-o-** semble favoriser le pluriel dans la même voyelle **-o**. Le second constat concerne le cas particulier des noms à deux pluriels réels, à finales en **-u** et en **-o** (ex. Tab 2 : 13, 21-25). Ce cas est bien sûr à distinguer de celui des noms (ex. Tab 4 : 102-105) dont l'un des pluriels a été considéré comme un singulier et a donné naissance à l'autre qui est en **-nù**. Au sein de ces noms, compte tenu de la constitution phonologique du morphème **-nù**, les formes en **-u** semblent devoir être considérées comme le fait d'une assimilation régressive totale, celles en **-o**, comme celui d'une assimilation régressive partielle.

En l'absence de toute donnée de nature historique, on peut estimer que les formes en **-u** résultent d'une logique pure et simple de la pluralisation en **-nù**, telle que présentée plus haut, alors que celles en **-o** constituent un compromis entre cette même logique et la nature de la pénultième, laquelle aurait tendance à freiner l'assimilation régressive et le passage du signifiant [o] au signifiant [u]. Dans le sens inverse, mais beaucoup plus tard, on peut aussi estimer que le signifiant [u] étant atteint, le morphème **-nù** qui en est la source étant oublié, ce signifiant peut aussi évoluer vers le signifiant [o] sous l'effet d'une assimilation, progressive cette fois, opérée à partir de cette même pénultième.

### 3.3. LE MORPHEME **-ø** DU SINGULIER

En raison des inconvénients majeurs qu'entretient en elle la conception actuelle du morphème du singulier, on ne retiendra pas l'interprétation des faits selon laquelle les voyelles finales du nom singulier indéfini dans un cas, et les marques **-ø** et **-e** dans l'autre, sont des morphèmes du singulier. La voyelle finale du nom singulier n'est que la voyelle finale de la base lexicale. De ce fait, comme véhicule de la valeur du singulier, on posera ici l'existence d'un morphème zéro ou morphème à signifiant latent.

Pour poser un tel morphème, il faut d'abord et avant tout être assuré de l'identité de la base lexicale. Or, si la base apparaît clairement dans les cas où le nom fait son pluriel en **-nù**, elle n'apparaît pas de la sorte dans les cas où le nom fait son pluriel en **-o** ou en **-u**. Il a donc fallu traiter de ces pluriels et montrer qu'il s'agissait là de signifiants actuels du morphème **-nù**, ce qui permettait alors de reconnaître qu'ils s'associaient à des bases lexicales analogues à celles auxquelles s'associe **-nù**. Le morphème du singulier aurait pu être abordé sitôt obtenue l'identité du segment lexical auquel s'associe le morphème **-nù**, mais l'étude de ce morphème n'aurait pas été complète.

Ceci étant dit, en description linguistique, l'analyste est autorisé à poser un morphème à signifiant latent sous certaines conditions. Il doit en premier lieu se situer au sein d'une opposition, défini/indéfini, singulier/pluriel, accompli/inaccompli, augmentatif/diminutif, etc. Il doit aussi avoir clairement identifié une opposition constituée d'une valeur véhiculée par un morphème à signifiant manifeste et d'une autre, associée à une absence de signifiant. Il doit de plus localiser cette dernière valeur, laquelle doit être perçue en lieu et place de l'apparition du morphème à signifiant manifeste identifié. Enfin, ces valeurs apparaissant en association à des signifiés d'unités ou de formations lexicales, le linguiste doit s'assurer que l'unité ou la

formation qui révèle une absence de signifiant véhiculant une telle valeur, exprime, outre son signifié lexical, et sans jamais se limiter à celui-ci, la valeur en question. L'existence de deux valeurs opposées, associées, l'une à un signifiant manifeste, l'autre à une absence de signifiant, permet ainsi au linguiste d'associer à cette dernière valeur un signifiant latent et de considérer qu'il y a là un morphème de type particulier, un morphème à signifiant latent.

Le morphème **-nù** ayant été retenu comme morphème du pluriel, la valeur véhiculée par ce morphème et le signifiant manifesté par lui serviront de base à l'adoption d'un morphème **-ø** du singulier en soninké. Conformément aux conditions requises, on se situe bien dans une opposition, celle-ci mettant en présence les deux pôles que sont le singulier et le pluriel, on a clairement identifié le morphème **-nù** qui véhicule dans le nom cette dernière valeur, enfin, on dispose d'un échantillon important de noms au singulier qui, à travers une comparaison, montrent une absence de signifiant véhiculant cette valeur. Ceci étant, le morphème **-nù** apparaissant sous plusieurs formes, les faits de langue doivent être observés en fonction de ces formes.

Le morphème est apparu dans sa forme entière **-nù** dans de nombreux exemples et plus particulièrement dans les exemples donnés en 3.1. Cette forme entière constitue le fondement le plus probant pour l'adoption de notre morphème **-ø**. En tenant compte de l'explication qui a été donnée pour l'allongement vocalique et la gémination consonantique qui apparaissent dans le pluriel des monosyllabes, on se rend compte, à travers une comparaison du singulier et du pluriel du même nom, que la valeur du pluriel, véhiculée par le morphème **-nù**, s'oppose bien, au sein des couples de noms observés, à celle du singulier, laquelle n'étant associée à aucun signifiant manifeste. Le signifiant manifeste du morphème **-nu** s'oppose donc, dans la position dans laquelle il apparaît, à une absence de signifiant dans le nom singulier. Cette situation autorise à admettre dans cette position un signifiant latent associé à la valeur du singulier, ce qui permet d'adopter un morphème à signifiant latent, un morphème **-ø** du singulier.

Le même morphème **-nù** est apparu dans sa forme réduite dans de nombreux exemples et, plus particulièrement, en 3.2. On a montré, d'une part, que la voyelle finale du nom singulier n'était pas un morphème, mais tout simplement le phonème final de la base lexicale, et, d'autre part, que celle du nom pluriel était, en tant que forme réduite du morphème **-nù**, une résultante phonétique de l'association de la voyelle finale de la base lexicale et de ce morphème. De ce fait, l'interprétation peut ici suivre deux voies différentes.

On peut comparer les deux formes actuelles de chacun des noms concernés. On admettrait alors que, pour le même nom, on dispose de deux signifiants, véhiculant, l'un, une valeur de singulier et l'autre, une valeur de pluriel. Ceci imposerait de reconnaître qu'il n'y a là aucun découpage morphologique possible et donc ni morphème du singulier ni morphème du pluriel. On peut aussi refuser une telle comparaison, car celle-ci met en présence une forme phonologique, le nom singulier actuel, et une forme phonétique, le nom pluriel en **-o** ou en **-u**, et opter pour la comparaison de deux formes phonologiques, le nom singulier actuel et la forme phonologique du nom pluriel, c'est-à-dire celle qui montre l'association du morphème **-nù** à la base lexicale qui, comme on le sait, est le segment constitutif du nom singulier actuel. On reconnaîtrait alors que le nom singulier actuel, alors qu'il véhicule la valeur du singulier, révèle une absence de signifiant dans la position dans laquelle apparaît le morphème **-nù** dans la forme phonologique du nom pluriel, ce qui permettrait, ici aussi, d'adopter un morphème à signifiant latent, un morphème **-ø** du singulier.

#### 4. CONCLUSION

En stricte synchronie, l'état actuel de l'expression du nombre en soninké de Mauritanie peut être présenté comme suit. La langue fait usage d'un ensemble de noms, lesquels existent sous forme de couples, singulier/pluriel, figés, qui montrent un singulier indéfini à finale en **-o** ou en **-e**, et un pluriel qui peut être en **-o** ou en **-u**. Ces couples de noms demandent à être mémorisés par le locuteur, car celui-ci n'a aucune possibilité, face à un nom qu'il ne connaît pas, de construire l'une des formes, singulier ou pluriel, à partir de l'autre. La langue fait aussi usage d'un autre ensemble de noms, qui existent sous forme de couples singulier/pluriel, libres, lesquels montrent un singulier indéfini à finale en **-i** ou en **-u**, et un pluriel nécessairement en **-nu**. Sans aucune mémorisation des formes, le locuteur qui se trouve face à un tel nom singulier peut, sans difficulté aucune, en construire le pluriel, la finale du nom singulier le guidant vers l'expression de cette valeur, laquelle est obtenue par simple suffixation du morphème **-nù**. Enfin, la langue connaît un troisième ensemble de noms, lesquels existent sous forme de couples singulier/pluriel, figés ou libres, qui montrent un singulier indéfini à finale en **-a** et qui peuvent faire leur pluriel en **-o** ou en **-nu**. Ces noms doivent aussi être mémorisés, car, à son niveau, rien n'indique au locuteur que le nom singulier appartient à un couple figé ou à un couple libre.

On sait que cet état actuel est largement conditionné par des processus de combinatoire phonétique, principalement l'assimilation régressive, mais aussi la dissimilation et l'harmonisation vocalique, lesquels peuvent altérer les formes tout en se gardant cependant d'en détruire l'identité. En fonction de cela, on peut s'interroger sur le futur de la langue. Les couples de noms figés semblent devoir se maintenir, car chacun de ces noms constitue un nom à part entière et la finale du pluriel n'est plus un élément étranger à la base lexicale dont la suffixation à celle-ci pourrait entraîner des transformations. Il semble en être de même des couples de noms libres dont la finale du singulier est en **-i** ou en **-u**, car les traits phonétiques de ces finales et ceux du morphème **-nu** semblent interdire tout processus de transformation. Par contre, les couples de noms libres dont la finale du singulier est en **-e**, en **-o** ou en **-a** verront toujours leur forme actuelle menacée par l'assimilation régressive. Ceci dit, la langue étant en principe en adéquation avec le milieu, celui-ci évoluant, des noms disparaîtront du lexique du soninké, alors que d'autres y feront leur entrée. Ces derniers feront leur pluriel en **-nu** et, selon leur structure syllabique et leur voyelle finale, ils subiront ou résisteront aux mêmes processus de combinatoire phonétique.

Au terme de cette étude, et pour ce qui concerne le seul domaine de l'expression du nombre, on doit pouvoir se prononcer sur la famille de langues à laquelle appartient le soninké. Qu'on esquisse une projection dans le futur comme on vient de le faire, qu'on réalise une description de nature synchronique ou qu'on induise une reconstruction du passé, les données que le soninké offre à l'analyste montrent qu'il n'est pas une langue à classes et qu'il ne fait pas usage de morphèmes de classes. La connaissance actuelle ne permet pas de montrer que les finales **-a**, **-o** et **-e** et **-u** et **-i** du nom singulier indéfini et celles **-u** et **-o** du nom pluriel sont des morphèmes, respectivement, du singulier et du pluriel. Il s'agit là, en description synchronique, de finales de base lexicale dans un cas, et de résultantes de processus de combinatoire phonétique dans l'autre. Ces finales ne sauraient donc en aucun cas être considérés comme des morphèmes de classes instituant de ce fait une langue à classes. Le soninké est bel et bien une langue mandé qui fait usage de morphèmes d'ensemble. Dans le domaine du nombre, sont attestés aujourd'hui les seuls morphèmes **-ø** du singulier et **-nù** du pluriel.



## REFERENCES

- Creissels, Denis. 1991. Remarques sur le système tonal du soninké. *Linguistique africaine* 6: 129-134.
- Creissels Denis. 1992. Quelques précisions sur la tonalité du verbe soninké. *Linguistique africaine* 8: 79-90.
- Diagana, Ousmane Moussa. 1980. *Approche phonologique et morphologique du parler soninké de Kaédi (Mauritanie)*. Paris: Université de Paris V.
- Diagana, Ousmane Moussa. 1984. *Le parler soninke de Kaédi (Mauritanie). Syntaxe et sens*. Paris: Université de Paris V.
- Diagana, Yakouba. 1990. *Eléments de grammaire du soninke*. Paris: INALCO.
- Direction nationale de l'alphabétisation fonctionnelle et de la linguistique appliquée. 1979. *Lexique Soninke-Français*. Bamako: DNAFLA.
- Dubois, Jean et alii. 1994. *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*. Paris: Larousse.
- Grégoire, Claire. 1987. Morphophonologie et morphologie nominales en soninké. *Mandenkan* 13: 1-59.
- Hagège, Claude. 1982. *La structure des langues*. Paris: Presses universitaires de France.
- Halaoui, Nazam. 1990. La morphologie du numéral en soninké. *Mandenkan* 19: 47-68.
- Halaoui, Nazam. 1992. La morphologie du pronom en soninké. *Journal of West African Languages* 22-2: 43-58.
- Halaoui, Nazam. 2000. *La description du syntagme nominal*. Montréal: Département de linguistique et de traduction, Université de Montréal.
- Halaoui, Nazam. 2003. Les syntagmes nominaux en soninké. *Journal of West African Languages* XXX.1: 83-109.
- Houis, Maurice. 1977. Plan de description systématique des langues négro-africaines. *Afrique et langage* 7: 5-65.
- Houis, Maurice. 1981. La relation de détermination en syntagmes et composés nominaux. *Afrique et langage* 16: 5-47.
- Houis, Maurice. 1983. Des unités significatives: préalables à la lexicographie'. *Afrique et langage* 19: 5-31.
- Martinet André. 1970. *Eléments de linguistique générale*. Paris: Armand Colin.
- Rialland, Annie. 1990. La structure du système tonal du soninké. *Linguistique africaine* 5: 49-76.
- Rialland, Annie. 1991. A propos de la prosodie du soninké: réponse à Denis Creissels et réflexions sur la valeur explicative des analyses. *Linguistique africaine* 7: 117-124.